



**SESSION ANNUELLE DE FOND 2025
DE LA COMMISSION DU DÉSARMEMENT
(du 07 au 25 avril 2025)**

DEBAT GENERAL

**INTERVENTION DE
S.E.M. TIEMOKO MORIKO
AMBASSADEUR, REPRÉSENTANT PERMANENT
DE LA RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
AUPRÈS DES NATIONS UNIES**

(Durée d'intervention : 5 mn)

A vérifier au prononcé

New York, le 07 avril 2025

Salle du Conférence 1

Monsieur le Président,

Ma délégation vous félicite pour votre élection à la présidence de cette session et vous assure de son soutien et de sa disponibilité.

Je souhaite aussi saluer l'Ambassadeur Usman Jadoon pour sa conduite remarquable de la session précédente et des préparatifs de celle-ci.

La Côte d'Ivoire s'associe aux déclarations prononcées au nom du Mouvement des Non Alignés et du Groupe africain. Elle fera des commentaires additionnels, à titre national :

Monsieur le Président,

Le Désarmement est un objectif impératif des Nations Unies lié à l'engagement fondateur de préserver les générations futures des souffrances indicibles causées par le fléau de la guerre.

Le rôle de cette Commission en charge de réfléchir à des mesures visant à faire progresser cette cause collective est donc primordial, surtout dans le contexte actuel, marqué par de fortes tensions géopolitiques.

Les enjeux de désarmement relatifs aux deux thématiques que nous examinons l'illustrent clairement.

S'agissant des armes nucléaires, les développements inquiétants en cours ont induit un niveau élevé d'alerte du risque d'un conflit nucléaire, redouté en raison de ses effets désastreux.

Deux ordres d'actions immédiates s'imposent : la prévention d'une guerre nucléaire et l'accélération de l'élimination totale des armes nucléaires, seule garantie absolue contre le recours à ces armes.

Pour empêcher le déclenchement d'un conflit nucléaire, le premier effort doit consister, de l'avis de ma délégation, à conférer une force réelle au principe selon lequel une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée.

Dans cette optique, il faut œuvrer à une plus ferme réaffirmation des impératifs éthiques condamnant la guerre nucléaire comme contraire à la conscience humaine et comme portant atteinte au droit fondamental à la vie.

L'éveil des consciences aux conséquences humanitaires catastrophiques des armes atomiques, peut également être approfondi par la facilitation de l'étude à mener par le groupe scientifique indépendant chargé d'examiner les effets d'une guerre nucléaire.

En outre, il est nécessaire de consolider les mécanismes bilatéraux et multilatéraux d'atténuation des risques stratégiques ainsi que de renforcer la confiance et la transparence entre les acteurs.

La mission impérieuse reste cependant l'accélération de l'élimination totale des armes nucléaires, qui nous mettrait à l'abri de leur utilisation.

Sa réalisation efficace repose essentiellement sur le respect des engagements issus des cadres internationaux et régionaux de désarmement et de non-prolifération nucléaires, en l'occurrence du TNP, du TIAN, de l'entrée en vigueur du TICEN ; de l'extension des zones exemptes d'armes nucléaires ; et de la prévention de la menace de l'acquisition d'armes nucléaires par les terroristes.

Monsieur le Président,

La militarisation croissante des technologies émergentes et leur utilisation à des fins malveillantes, combinées à la connaissance limitée de leurs effets, sont source de profondes préoccupations quant aux défis qu'elles représentent pour la paix et la stabilité internationales.

L'alternative pour nous est d'œuvrer pour améliorer la compréhension de ces technologies, surtout l'impact de leur application aux différentes catégories d'armes, y compris leur rapport au déploiement des armes nucléaires.

Il importe aussi de mettre en place une régulation en faveur de leur application et leur usage responsable.

Les initiatives en cours, qui participent de ce double objectif, sont à saluer et à appuyer que ce soient les travaux dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes ; les décisions du Pacte numérique mondial et les réflexions au sein du Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation.

Une coordination de l'ensemble des initiatives aussi bien au sein de l'ONU qu'en dehors permettrait de tirer le meilleur parti de leurs résultats de même que des approches fondées sur le renforcement des capacités des pays aux potentiels technologiques plus faibles.

La Côte d'Ivoire est particulièrement attachée à ces deux perspectives et apporte son soutien à différents projets dans ce domaine tel que son co-parrainage de la résolution relative aux possibilités offertes par les systèmes d'intelligence artificielle.

Plus récemment, en février 2025, mon pays a signé la Déclaration de Paris sur une intelligence artificielle ouverte, inclusive et

durable pour les peuples et la planète, adoptée à l'issue du Sommet pour l'Action sur l'Intelligence Artificielle prévoyant, notamment la création d'un cadre réglementaire pour une IA éthique et sécurisée.

Monsieur le Président,

En conclusion, la Côte d'Ivoire réitère son engagement en faveur d'une quête active de solutions efficaces aux différentes questions sur lesquelles délibère cette Commission afin de résorber leurs incidences négatives sur la préservation de la paix et de la sécurité internationales.

Je vous remercie pour votre aimable attention.